

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME**  
106 Rue du Général Leclerc  
80400 EPPEVILLE

**ARRETE n° 2020-325**  
**DELEGATION DE FONCTION A MONSIEUR LEPERE DIDIER**  
**7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Nous, Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 5211-9-2,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents,

Vu la délibération n° 2020-49 en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président,

Vu la délibération n° 2020-51 en date du 15 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents,

**ARRETONS :**

**Article 1 :** Monsieur LEPERE Didier, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, est délégué par nous pour, uniquement en la date du 17 novembre 2022 à :

- Signer et engager toute dépense de la Collectivité lors de toute mise en enchère, à hauteur de 2.000€ T.T.C, frais de consignation compris ;

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Eppeville, le 16 novembre 2022,

Le Président,  
José RIOJA

Notifié le 17 novembre 2022

Le 7<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Didier LEPERE

